



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **6 JUILLET 2020 à 20 h** à l'endroit habituel sous la présidence du maire Mathieu Lemire, sont présents les conseillers-ères :

#1	Yvan Fréchette	#4	
#2	Sylvie Jutras	#5	Chantal St-Cyr
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

- Assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- Assiste également à la séance, l'officier municipal.

#### **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-049 ÉMIS LE 4 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 juillet 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

**DORÉNAVANT SI**, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des Membres;

**Si**, une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**89-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>e</sup> JUIN 2020**

**90-07-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 1<sup>E</sup> juin a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> juin 2020 et ce, préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 1<sup>e</sup> juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> juin 2020 soit et est adopté tel que présenté.

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **CORRESPONDANCE DU MOIS**

- Gouvernement du Québec COVID-19 : Plusieurs mémos et directives
- FQM – informations divers concernant la COVID-19
- 

Présentation

### **PRÉSENTATION et DÉPÔT DU SECOND RÈGLEMENT #08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**, fait le dépôt du second projet de règlement #08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Projet

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**91-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil d'adopter le second projet de règlement #08-2020 Modifiant le règlement de zonage et administratif de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution  
ou annotation

Règlement #04-2020

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

### **RÈGLEMENT #09-2020 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**92-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil d'adopter le règlement #09-2020 concernant les limites de vitesse de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RÈGLEMENT #04-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 703 942 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE SUR LE RANG SAINT-LOUIS ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR EN PAYER LE COÛT**

**93-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement #04-2020 décrétant une dépense de 1 703 942 \$ pour des travaux de réfection et de pavage sur le rang Saint-Louis et un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **PROTOCOLE D'ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN ANIMATION ET SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ**

**A) Autorisation signature protocole d'entente de coopération intermunicipale en animation avec la municipalité de Baie-du-Febvre et Saint-Zéphirin-de-Courval :**

**94-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil d'autoriser Monsieur le Maire Mathieu Lemire et Madame la directrice générale Hélène Chassé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval le protocole d'entente de coopération intermunicipale en animation et soutien à la communauté entre la municipalité de Baie-du-Febvre et Saint-Zéphirin-de-Courval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**B) Nomination d'un représentant de Saint-Zéphirin-de-Courval au comité de gestion intermunicipal en animation (CGIA):**

**95-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil de désigner Mathieu Lemire Maire et Chantal St-Cyr, conseillère pour représenter la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval à siéger au Comité de gestion intermunicipal en loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **PROGRAMMATION TRAVAUX RÉHABILITATION DE CONDUITES ET EAUX USÉES**

Appel d'offre firme d'ingénierie

Août 2020



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Mandat firme d'ingénierie  
1<sup>e</sup> rencontre citoyenne  
Confection plans et devis  
Rencontre avec comité  
2<sup>e</sup> rencontre citoyenne  
Appel d'offre construction  
Travaux de construction

8 septembre 2020  
(septembre -octobre 2020)  
Sept. 2020 – juin 2021  
Entre sept. et janvier  
Printemps-été 2021  
Juin 2021  
Mai à septembre 2022

### OPÉRATEUR D'EAU ADJOINT

**96-07-2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval embauche Monsieur Jean Audet pour occuper les fonctions d'Opérateur d'eau potable adjoint ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean Audet a accepté d'occuper ces fonctions à partir du 1<sup>e</sup> décembre 2019;

**ATTENDU QUE** les parties désirent consigner, au présent contrat, les conditions de travail de l'Officier municipal;

**ATTENDU QUE** cet emploi est occasionnel et sur appel et que ce présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la Loi sur les normes du travail (LR.Q., c. N-1.1);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu de conclure un contrat de travail avec monsieur Jean Audet pour occuper les fonctions d'opération d'eau potable adjoint selon les termes établis au contrat;

Que madame Hélène Chassé, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

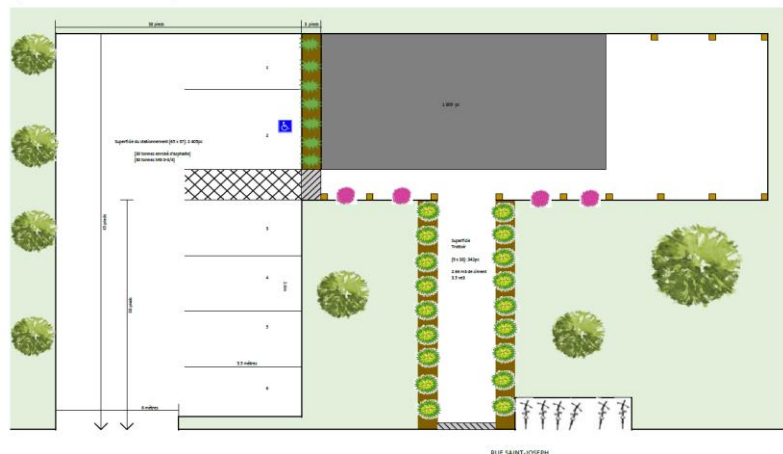
### MANDAT APRENTEUR-GÉOMÈTRE CHALET TURCOTTE

**97-07-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs plans ont été soumis pour analyse aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan « F » a été sélectionné (stationnement incluant 6 cases dont l'une pour handicapé);

F) PERTE D'ESPACE VERT: 4 089 pc INCLUANT 6 CASES DE STATIONNEMENT





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce conseil de confier le mandat à l'étude Pierre Lachapelle arpenteur-géomètre pour la recherche de servitudes, l'émission d'un certificat d'implantation des futures infrastructures incluant bâtiment et stationnement ainsi que le piquetage des 4 coins de la nouvelle fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **ACHAT CAMION**

**98-07-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Officier municipal a porté à l'attention des élus que certaines réparations seraient nécessaires d'ici quelques temps sur le véhicule des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule des travaux publics à 9 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le concessionnaire *H. Auger Automobiles* nous offre 8 000 \$ pour notre véhicule;

**CONSIDÉRANT QUE** différents véhicules neufs et d'occasion ont été analysés;

**CONSIDÉRANT QUE** la forte demande et la baisse d'inventaires des concessionnaires dû aux circonstances du COVID-19 (arrêt de production et d'importation);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil de faire l'acquisition d'un camion GMC 2018 Sierra 1500 4X4 année 2018 pour un montant 37 246.15 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **PROJET SENTIER PÉDESTRE - MANDAT ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE - INGÉNIE-RIE**

#### **A) INGÉNIE-RIE STRUCTURE PASSERELLE ET ASSISES**

**99-07-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une passerelle, anciennement utilisée sur un terrain de golf, est à vendre à Plessisville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette passerelle est de bonne dimension et que quelques légères modifications seraient nécessaires pour la rendre conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de cette passerelle nécessitera les autorisations du MELCC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour recevoir ces autorisations des plans d'ingénierie de la structure et des assises devront être fournis à la demande d'autorisation adressée au MELCC :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil d'octroyer un contrat d'ingénierie pour la confection de plans de structures ainsi qu'un plan pour les assises de la passerelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

### **B) PLAN D'IMPLANTATION - NIVEAU INGÉNIEURIE STRUCTURE PASSERELLE ET ASSISES**

**100-07-2020**

**CONSIDÉRANT** le mandat pour la confection des plans d'ingénierie pour l'implantation de la passerelle pour le sentier pédestre;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce mandat d'ingénierie, l'ingénieur doit avoir en sa possession un certificat de localisation, les plans des niveaux du terrain ainsi qu'un rapport géotechnique du sol;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil d'octroyer le contrat pour l'obtention d'un certificat de localisation, un rapport des niveaux de terrain et un rapport géothermique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RANG SAINT-LOUIS**

#### **A) Travaux de reprofilage de la Branche 2 du cours d'eau Boisvert-Lemire**

**101-07-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement du ponceau au chaînage 0+903 dans le cadre des travaux de réhabilitation du rang Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement a occasion un reprofilage de la Branche 2 du cours d'eau Boisvert-Lemire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux relève de la MRC Nicolet-Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce Conseil de déposer une demande d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Boisvert-Lemire auprès de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **B) Élargissement intersection St-Louis/St-Pierre**

**Sujet reporté**

### **REGROUPEMENT DE L'OMH DE NICOLET, SAINTE-MONIQUE, PIERREVILLE, SAINT-CÉLESTIN ET DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**102-07-2020**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Nicolet, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Sainte-Monique, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Pierreville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Nicolet, des Municipalités de Sainte-Monique, de Pierreville et de Saint-Célestin et de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce conseil ce qui suit :

**QUE** Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Nicolet, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Sainte-Monique, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Pierreville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**103-07-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce Conseil que le bureau municipalité sera fermé deux (2) semaines soit les semaines du 27 juillet et du 3 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

L'inspecteur fait son rapport du mois aux membres du conseil.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

### **VARIA**

- a) Détail du paiement que nous recevrons prochainement pour le sinistre dans le dossier 200454-10
- b) Point d'information sur la réouverture du comptoir/caisse de Saint-Zéphirin. La Caisse de Nicolet nous transmettra une petite publicité à inclure à notre bulletin municipal.

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :**



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Comptes à payer et payer au 30 juin 2020	241 771.23 \$
Salaires payés au 30 juin 2020	12 147.64 \$
Total	253 918.87 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

\_\_\_\_\_  
Hélène Chassé, g.m.a.  
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

### **104-07-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 253 918.87 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2020, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **FAITS DIVERS**

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

#### **105-07-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à **21h24**.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 6 juillet 2020 à 21h25.

(S) Mathieu Lemire

---

Mathieu Lemire, maire